

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DEVE 102** Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de contenants horticoles pour le Centre de Production Horticole de la Ville de Paris.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver le principe et les modalités de réalisation de l'appel d'offres ouvert pour la fourniture de contenants horticoles pour le Centre de Production Horticole de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de réalisation de l'appel d'offres ouvert pour la fourniture de contenants horticoles pour le Centre de Production Horticole de la Ville de Paris.

Article 2 : Les fournitures correspondantes feront l'objet de consultations sur appel d'offres ouvert, en trois lots séparés, sans variante, conformément aux articles 10, 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics et sur procédure adaptée pour deux lots séparés en MPA (art 27-III).

Article 3 : Sont approuvés le règlement particulier de consultation, l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux modalités d'attribution desdits marchés.

Article 4 : M. le Maire de Paris est autorisé à lancer les marchés correspondants selon les montants suivants :

Lot relatif à la fourniture de plaques de culture horticole  
Lot n°1 : 52 000,00 € HT minimum – 156 000 € HT maximum

Lot relatif à la fourniture de godets horticoles et pots de sub-irrigation  
Lot n°2 : 36 000 € HT minimum – 108 000,00 € HT maximum

Lot relatif à la fourniture de conteneurs de faibles à grandes contenances  
Lot n°3 : 112 000,00 € HT minimum – 336 000,00 € HT maximum

Lot relatif à la fourniture de plaques de semis  
Lot MPA n°1 : 12 000,00 € HT minimum – 36 000,00 € HT maximum

Lot relatif à la fourniture de coupelles et jardinières non trouées  
Lot MPA n°2 : 6 000,00 € HT minimum – 18 000,00 € HT maximum

Article 5 : Conformément aux articles 35.I.1°, 35.II.3°, 59.III, 65 et 66 du Code des marchés publics, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrecevables, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 53 du code, et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, Monsieur le Maire de Paris est autorisé à lancer la procédure par voie de marché négocié ainsi qu'à signer les marchés correspondants avec les entreprises qui seront retenues par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée sous réserve de décision de financement sur les crédits inscrits au chapitre 11, articles 60632 et 6233, rubriques 22, 026 et 823 du budget de fonctionnement de l'année 2012 et suivantes de la Ville de Paris.